






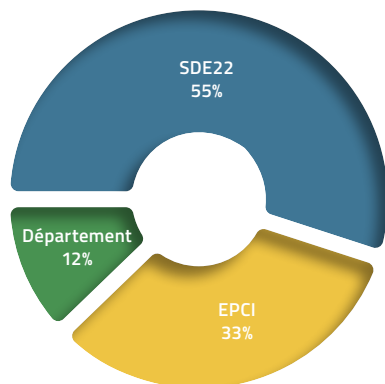
SPLET'Armor

Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor

La **Société Publique Locale Énergies et Territoires en Côtes d'Armor** - SPLET'Armor - est créée pour **accélérer la bascule** nécessaire de notre modèle énergétique, qui doit voir émerger une plus forte production d'énergies locales et vertueuses.

Composition de la SPLET'Armor

-  Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)
-  Conseil Départemental des Côtes d'Armor
-  Les communautés de communes et d'agglomérations costarmoricaines (EPCI) vont rejoindre la structure prochainement.



Que fait la SPLET'Armor ?

Dans un premier temps, elle intervient sur les projets de construction d'unités **photovoltaïques**

-  *en toiture de bâtiments publics*



-  *en ombrières sur parkings publics*



Elle accompagne les collectivités pour **faciliter** la conduite d'un projet de **production photovoltaïque**

-  *Évaluation du potentiel et de la faisabilité*
-  *Pilotage d'études techniques*
-  *Portage des démarches administratives et de valorisation de la production*
-  *Assistance lors de la réalisation*
-  *Regroupement des contrats de maintenance*

Comment faire appel aux services de la SPLET'Armor ?

Elle est ouverte à **toutes** les collectivités publiques du département des Côtes d'Armor.

Démarche pour une commune souhaitant monter un projet

1

- La commune envisage un projet. Elle prend contact avec l'EPCI de son territoire ou avec la SPLET

2

- L'EPCI vend une action (au moins) à la commune (250€). La commune intègre la SPLET

3

- Les services de la SPLET interviennent sur la commune

4

- Le projet ne peut se faire
 - ↳ la commune peut revendre son action
- Le projet se réalise
 - ↳ la commune conserve son action au moins le temps du projet

5

- Après mise en service
 - ↳ soit la commune conserve son action pour d'autres projet / ou pour la maintenance
 - ↳ soit elle revend son action à l'EPCI

Pour chaque étape, un "pack" des documents types sera mis à disposition de toutes les collectivités qui le sollicitent.

Quel est l'intérêt pour les collectivités d'entrer au capital de la SPLET'Armor ?

La SPLET'Armor intervient **directement** pour le compte de la collectivité, dès lors que celle-ci est actionnaire de la société.

Son intervention est alors considérée "in house" et dispense les collectivités de **procédures de mise en concurrence** pour les prestations de conseils et d'accompagnement.

La collectivité peut aussi **bénéficier des marchés** déjà négociés par la SPLET'Armor.




Qui paie quoi ?



La **SPLET'Armor** dispose de personnels apportant leur expertise technique aux collectivités.





Les *prestations intégrées de la SPLET'Armor* font l'objet d'une **facturation** à la collectivité en fonction de l'ampleur du projet et/ou du temps passé.

Exemples de prestations intégrées

-  *Evaluer l'opportunité de projet*
-  *Réaliser des pré-études techniques*
-  *Faire les démarches d'urbanisme, de raccordement, d'obtention de tarifs, d'assurance ...*

Les *prestations externalisées* sont **payées directement** par la collectivité. La SPLET aura, auparavant, organisé des marchés groupés faisant ainsi bénéficier, à tous, de la mutualisation et de la massification des commandes.

Exemples de prestations externalisées




-  *Diagnostiquer les structures*
-  *Réaliser des études spécifiques*
-  *Évaluer le sol (géotechnique)*
-  *Maîtrise d'œuvre...*

Pour ces prestations externalisées, la SPLET'Armor reste en conseil et en accompagnement auprès de la collectivité, dans le cadre de ses prestations intégrées.



La production photovoltaïque (PV) en Côtes d'Armor



-  Près de 5 000 unités de production PV
(essentiellement des installations individuelles de faible puissance)
-  soit près de 60 GWh de production annuelle
(soit en moyenne 12 000 kWh par installation)
-  représentant 1,4% de la consommation électrique des Costarmoricains
(4 150 GWh)

-  Les collectivités publiques costarmoricaines consomment près de 200 GWh d'électricité par an
chiffres extrapolés depuis le marché groupé d'achat d'électricité coordonné par le SDE22



Ensemble, produisons "notre" électricité !

Contactez la SPLET'Armor

par téléphone
02.96.01.20.20
(accueil du SDE22)

par courriel
splet.armor@sde22.fr



*Société Publique Locale au capital social de 500 000€
Siège Social : 53 boulevard Carnot - Espace Carnot - CS 20426 - 22004 Saint-Brieuc cedex 1
Société en cours de formation*